

AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRANSILIEN VOTRE INDEMNITÉ DE SUJÉTION ÉVOLUE GRÂCE À LA CFDT !

Les agents sédentaires placés sur les qualifications A, B et C, qui sont amenés au cours de leur journée de service à accomplir plusieurs missions du service commercial Transilien (VO728) reçoivent une indemnité horaire de sujétion d'un montant de 0,5 centime. **La CFDT obtient sa revalorisation à 1,25 euro dès février et son extension aux chefs d'équipes (MN1 QD).**



AGENTS DU SERVICE COMMERCIAL TRANSILIEN

VOTRE INDEMNITÉ DE SUJÉTION

ÉVOLUE GRÂCE À LA CFDT !

La CFDT rappelle que cette indemnité avait été créée pour rendre polyvalents les agents commerciaux de Transilien qui étaient auparavant dédiés soit à l'accueil, soit à la vente. Ces dernières années, la polyvalence des agents s'est fortement accrue, notamment avec la mise en place des LAF. De plus, depuis la mise en place des « *petits collectifs* », les chefs d'équipe (QD) exercent au quotidien les missions d'un agent commercial. ●



POUR LA CFDT, LA PRIORITÉ RESTE L'EMPLOI. LES EMBAUCHES RELATIVES AUX POSTES EN CREUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.



DEPUIS LA MISE EN PLACE DE CETTE INDEMNITÉ, LA CFDT A DEMANDÉ À CHAQUE RENCONTRE AVEC LA DIRECTION TRANSILIEN (BILATÉRALE, AUDIENCE, DCI, INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL, ETC.) LA REVALORISATION DE CETTE INDEMNITÉ ET LA CRÉATION D'UN TAUX B AINSI QUE SON EXTENSION AUX QD. CETTE REVALORISATION AURA LIEU AU MOIS DE FÉVRIER (PAYÉE M+1).

📌 L'IST : COMMENT ÇA MARCHE ?



ACTUELLEMENT
→ 0,5 centime de l'heure.
→ 4,00 euros par jour.
→ 80,00 euros par mois.



À PARTIR DE FÉVRIER
→ 1,25 euro de l'heure.
→ 10,00 euros par jour.
→ 200,00 euros par mois.

Transilien ne répond que partiellement à nos revendications, puisque les agents de l'information voyageur et les QD fonctionnels sont de fait exclus de ce dispositif. Pourtant, Transilien a fait de l'information voyageur l'une de ses priorités.

La CFDT exige qu'une reconnaissance soit immédiatement mise en place pour ces agents.

LES QD QUI NE SONT PAS CHEFS D'ÉQUIPE

La CFDT considère qu'ils contribuent de fait au bon fonctionnement du service Transilien (logistique, LAF, travaux, RH, etc.). C'est donc aussi grâce à eux

que les chefs d'équipe peuvent être au plus près du terrain. **La CFDT demande donc que ces agents disposent eux aussi de cette indemnité.**

Depuis la mise en place des petits collectifs, les conditions de travail des agents se sont fortement dégradées (travail isolé, manque d'effectif, etc.), ce n'est donc qu'un juste retour pour les agents commerciaux Transilien. Cette revalorisation, ils ne l'ont pas volée ! De même, les chefs d'équipe travaillent au plus près des agents et dans les mêmes conditions déplorables, c'est donc un juste retour également pour eux, et une certaine forme de reconnaissance.

LA CFDT N'EST PAS DUPE !

Cette revalorisation ne masquera pas les conséquences néfastes du projet « *petits collectifs* » sur la santé physique et morale des agents commerciaux Transilien. De plus, l'activité Transilien plutôt que de traiter les causes réelles de l'absentéisme (mal-être au travail, démotivation, etc.) préfère agir sur le levier du présentisme puisque cette prime est basée sur le nombre de jours travaillés. ●

